



Nous proposons une **offre d'accompagnement personnalisée clé en main** pour répondre aux besoins d'**expertise juridique** et de **gestion opérationnelle** de vos **projets environnementaux**

(RSE, compensation carbone, projets indépendants, locaux ou interterritoriaux).

EPITERRE VOUS INTÉRESSE ?

1 Un premier contact pour identifier vos besoins

2 Une proposition tarifaire personnalisée



CONTACT

NATIONAL

LOCAL

Adélaïde VAN DER PLOEG
Coordinatrice FRANCE
a.vanderploeg@epiterre.fr
06 14 56 24 83

MATHIEU TOURNIER
Responsable commercial
mathieu.tournier@reseaufnsea.fr
06 62 23 52 70

Retrouvez-nous sur

www.epiterre.fr



✓ **Des équipes pluridisciplinaires** assurant les expertises juridiques, opérationnelles, écologiques, d'animation, pour la réalisation du projet.

✓ **Un réseau de + de 200 000 Agriculteurs français** prêts à s'engager à réaliser vos projets et une capacité de négociation au plus proche du terrain.

✓ **Un relais de + de 1 500 collaborateurs** présents dans **98 départements français**.



Des services environnementaux adaptés aux territoires

Epiterre vous propose en tant qu'**entreprise, collectivité, association** de **construire des contrats avec les agriculteurs** du territoire pour **valoriser ou produire des services environnementaux**.



Face au contexte actuel marqué par :

- Une perte de biodiversité
- Un dérèglement climatique mondial
- Une paupérisation des exploitants agricoles



UNE AGRICULTURE RESPONSABLE
COMME SOURCE DE SOLUTIONS
PAR SA CAPACITÉ À :

- ✓ Participer à la préservation des **paysages**
- ✓ Préserver et développer les **ressources de biodiversité**
- ✓ Produire une **alimentation de qualité et pérenne**
- ✓ Mieux gérer nos **ressources en eau**
- ✓ Lutter contre l'**érosion des sols et stocker le carbone**



ENTREPRISES,

vous souhaitez vous engager dans une **démarche RSE** et/ou recherchez un **projet de compensation écologique** adapté ?

NOTRE SPÉCIALISATION, LE CPSE

Le **Contrat de Prestation de service environnemental** est un **acte juridique** conclu entre deux volontés libres, d'une part le client – acheteur du service environnemental (bénéficiaire direct ou indirect du service) et, d'autre part, l'agriculteur - fournisseur du service environnemental, créant des obligations : la **réalisation d'un service contre rémunération**.

LE CPSE CEST :

UN MOTEUR DE LA **TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE**

UNE **VALORISATION ET RÉTRIBUTION** DES SERVICES RENDUS PAR LES **AGRICULTEURS** À LA SOCIÉTÉ

UN **LIEN SOCIAL** ET INITIATEUR DE **SYNERGIES ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES**

LE CPSE PERMET
D'ASSOCIER :

LES ENTREPRISES



Les entreprises responsables qui prennent part à cette démarche pour préserver nos environnements.



LES AGRICULTEURS

Les agriculteurs volontaires qui s'engagent à développer et pérenniser des mesures écologiques sur une durée contractuelle.

LES ACTEURS
DE TERRITOIRES



Les acteurs de territoires qui s'engagent à suivre et développer ces initiatives (écologues, syndicats agricoles, collectivités etc.)